

# FORMATION DE FORMATEUR CERTIFICAT REFERENT BIEN-ETRE

bien-être

REF. CRBE FORMA

## OBJECTIF(S)

Identifier les enjeux relatifs au bien être  
Connaître la réglementation applicable en élevage  
Connaître les mesures existantes pour évaluer le bien-être  
Comprendre l'intérêt de prendre en compte le bien-être animal  
Identifier et appliquer les bons gestes

## PUBLIC CONCERNE

Techniciens  
Vétérinaires

## PRE-REQUIS

Aucun

## MODALITES D'ORGANISATION

Expérience dans l'élevage avicole

## DUREE

1 jour soit 7 heures

## INTERVENANT(S)

**Amandine MIKA** – Ingénieur ITAVI  
**Laura WARIN** – Ingénieur ITAVI

## COUT PEDAGOGIQUE

Cf. bulletin d'inscription

## MODALITES D'INSCRIPTION DEFINITIVE

Retourner 1 bulletin d'inscription par personne  
**accompagné du règlement \***

\* Formation susceptible d'être prise en charge par votre OPCO.  
Les documents nécessaires pour ce remboursement sont envoyés l'issue de la formation et après réception du règlement.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### Le bien-être animal en élevage de volailles

Qu'est-ce que le bien-être animal (actualité, définition, réglementation)

Méthode d'évaluation du bien-être (quels indicateurs, quelle méthode ?)

Identifier le lien entre le bien-être animal et les autres données techniques et économiques

Identifier les bons gestes et les conditions de mises en œuvre

Comment transmettre les bonnes pratiques

## RESPONSABLES PEDAGOGIQUE

**Jean-Marie FONTANET** – Ingénieur ITAVI

## OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Aucune

## MODALITE D'ACCES

La vérification du respect des prérequis et du public ciblé est à la charge de l'employeur. Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter afin de mettre en place les outils nécessaires.

## NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum : 8 – Maximum : 8

## MODALITES & MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation PowerPoint

Document remis : Fiche récapitulative de la méthode

## MODALITE D'EVALUATION

QCM d'évaluation des connaissances

## FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de présence envoyée à l'employeur